

**AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE


AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Lorraine B. Morneau, secrétaire-trésorière-adjointe, directrice générale adjointe de la Municipalité de Sainte-Perpétue.

QU'à la séance du 18 mars 2019, tenue au lieu et heure ordinaires des séances, le conseil municipal de Sainte-Perpétue a adopté le règlement suivant intitulé :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 02-2019 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UN CLAPET DE NON-RETOUR

QUE toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

Donné à Sainte-Perpétue, ce 20 mars 2019.



Lorraine B. Morneau
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière-adjointe